

C I L S S / P A R O C

COMITÉ PERMANENT INTER- / PROGRAMME D'APPUI RÉGIONAL
ETAT DE LUTTE CONTRE LA / AUX ORGANISMES CÉRÉALIERS
SÉCHERESSE DANS LE SAHEL

CATALOGUE DE CONSIGNES
SUR
DES IMPORTATIONS DE CÉRÉALES
CAP - VERT

Praia, Décembre 1992

INTRODUCTION

Jusqu'à très récemment dans les économies en développement la due attention n'était pas prêtée à la gestion des importations tant en termes de planification du progrès national qu'en termes de formulation et d'importation du régime de commerce extérieur.

L'effort d'avancement demande des devises étrangères additionnelles, soit la politique de développement soit fondée au remplacement des importations, soit elle soit à la promotion des exportations. Une impulsion de promotion des exportations aux niveau national peut retarder au moins sept ans pour réussir substantiellement. Au contraire, avec une meilleure gestion des importations, les économies pourront être presque immédiates.

Les pays en développement, surtout les moins développés, affrontent d'innombrables problèmes dans leurs opérations d'importation.

Cap-Vert, pays essentiellement importateur où le taux de couverture des importations par les exportations ne dépasse pas les huit pour cent (8 %), envisage d'égale forme quelques problèmes dans les opérations d'importation.

1. PROBLÈMES TROUVÉS

Les importations de céréales ne s'échappent pas à la règle. Donc, basiquement les problèmes peuvent être répartis en trois catégories:

- A. Régime de politique interne: système d'autorisation compliqué, manque de coordination de l'approvisionnement.
- B. Infrastructure interne: système d'information inadéquat, défaut d'installations convenables d'inspection, bancaires, portuaires et d'assurances.
- C. Au niveau international: l'aide inconditionnelle et les marchés potentiels sont la cause des retards.

1. A. Régime de politique interne

Cap-Vert brave des problèmes chroniques de déficit de la balance de paiements. En conséquence, il y a des difficultés à rendre disponibles les moyens nécessaires à l'importation de céréales en quantités suffisantes pour couvrir les besoins du pays.

Les prévisions sont le minime possible, comptant toujours sur une quantité d'offres qui pourront être reçues.

L'aide alimentaire prévue n'est pas parfois reçue en temps utile, en vérifiant des retards et des ajournements pour les années suivantes.

A cause des difficultés à l'élaboration d'un budget des devises étrangères avec base prévisionnelle et des difficultés à la programmation des opérations d'importation deviennent difficiles.

1. A. 2

L'existence d'une régime compliqué de licences d'importation, des procédures douaniers (bureaucratie du système) implique des retards et des contraintes pour les opérations d'importation.

1. A. 3

A cause des aspects aléatoires de l'aide alimentaire, la coordination entre les intervenantes avec des responsabilités à la fourniture alimentaire du pays devient indispensable. Une déficiente coordination pourra impliquer de petits achats et répétés, manque d'avantage des opportunités du marché, etc.

1. A. 4

Il y a dans le pays un chiffre important du commerce informel qui pourra causer des problèmes tant en termes de planification des importations qu'en termes d'utilisation des produits importés.

On ne constate pas cependant cette situation au niveau des céréales. Avec la libéralisation de l'importation de céréales, c'est une hypothèse qui pourra survenir.

1. B. Infrastructure Interne

1.B.1.

Les installations infrastructurelles du pays sont encore considérées faibles, touchant les Banques (existence d'une unique banque). L'acheminement de la charge, le dédouanement, les ports sont la cause des retards.

1.B.2.

Les pertes de charge pendant le magasinage et le transport interne sont considérables.

1.B.3.

L'approvisionnement du Cap-Vert dépend de l'extérieur. C'est pourquoi, il implique l'utilisation de fournisseurs distants. Au-delà du coût de transport élevé, ce fait cause des problèmes de communication.

La distance provoque aussi une augmentation du délai indicatif d'acquisition.

Plus grand sera le délai indicatif, plus grand seront les incertitudes en ce qui concerne la remise, le frêt et le niveau de coûts.

1.B.4.

Le chiffre des importations n'est pas toujours important. Conséquemment, seulement un petit nombre de fournisseurs de pays développés s'intéressent à ces importations.

1.B.5.

La dépendance de déterminées sources d'approvisionnement.

1.B.6.

L'inexistence de données sur des couts et des prix des produits qu'on prétend importer. Cela contribue pour que la capacité de négociation du personnel d'achats reste évidemment réduite auprès les fournisseurs.

1.B.7

Le système d'information sur les importations est assez imparfait et incomplet ce qui résulte en achats anti-économiques.

1.B.8

Le personnel chargé des opérations d'importation a besoin de formation et spécialisation au domaine.

1.B.9

La manque de connaissances de pratiques contractuelles.

1.B.10

La non familiarité avec les règles relatives au système de transport.

1.C. AU NIVEAU INTERNATIONAL

1.C.1.

Les marchés potentielles de céréales, situés très loin, ce qui implique des importations plus dispendieuses.

1.C.2.

L'utilisation de fonds d'aide conditionnés.

1.C.3.

L'utilisation de financement des importations fait augmenter le cout des importations.

2. CONSIGNES

Il est nécessaire d'entreprendre des actions correctives en tous les domaines, dans le but de devenir les importations de céréales plus efficaces.

Quelques - unes pourront être appliquées et produire des effets dans un bref délai, pendant que d'autres rendront seulement efficaces à long terme.

Pour être implantées, les suivantes actions sont proposées, en cas de leur acceptation.

2.1

On recommande l'établissement d'actions destinées à simplifier le régime d'importation de céréales, notamment: l'Exemption du Régime de Cote Annuel d'Importation ou "Plafond".

Telle mesure a comme avantage l'élimination de retards à la décision d'importer.

2.2

Transiter du Gouvernement (Direction Générale de la Coopération Internationale) pour l'EMPA et la MOAVE les responsabilités de la suite de l'aide alimentaire.

Avec la conclusion des négociations entre les Gouvernements touchant l'aide alimentaire, les procédures d'exécution des contrats avec les centralisés dans l'EMPA à l'exception du blé serait de la responsabilité de la MOAVE.

Les avantages courants de telle mesure seraient:

- Connaissance de l'EMPA, de la Moave des entités exécutives de l'aide alimentaire.
- Informations sur le marche de l'accomplissement du contrat, des conditions de frètement, de la date de sortie du navire, des prévisions d'arrivée, etc.

2.3.

Il est aussi nécessaire prendre des mesures pour élaborer une politique adéquate quant aux dispositions institutionnelles relatives aux opérations d'importation, afin de garantir un procédé rigoureux et correctement coordonné, en permettant un approvisionnement de céréales pour importation efficace.

2.4.

Améliorement du système d'information sur l'importation de céréales.

Les institutions devront constituer système d'information commercial, afin d'appuyer les opérateurs commerciaux à travers la création d'un centre de rentrée, traitement et divulgation des informations commerciales.

Les entreprises actuant au domaine de l'importation de céréales pourront constituer leur propre système d'information commercial, avec la création d'un blanc de données, nommé:

- Un fichier de fournisseur potentiels;
- des publications spécialisées avec des informations du marché de céréales;
- la garantie aux services de Reuter, ainsi que la rentrée quotidienne, traitement et diffusion des renseignements pris et traités.

2.5

L'augmentation du nombre de fournisseur par voie de concurs, en diversifiant l'origine des fournisseurs par des sources d'approvisionnement potentiels et diminuant la concentration de fournisseurs dans le même marché.

2.6

La diminution de la participation du numéro de "Tradings" aux concours internationaux et d'autres intermédiaires et l'introduction de "brokers" aux concours.

2.7

Réforme du système financier

Il se trouve pour bientôt l'approbation de diverses lois qui réformeront le système financier national, notamment la création d'autres banques commerciales au Cap-Vert.

2.8.

L'adéquation du port "Porto Grande" au Mindelo pour les opérations de "transshipment", dont l'étude est en cours.

2.9.

L'institutionnalisation du contrôle de poids et qualité à l'embarquement des céréales importées, réalisée par une troisième entité du type de la SGS.

2.10.

La réalisation de missions commerciales aux marchés potentiels.

2.11.

L'inclusion au contrat des termes de garantie de manière à sauvegarder les intérêts de l'importateur, spécialement:

- garantie de bonné exécution;
- pénalités;
- loi applicable au contrat;
- for;
- arbitrage.

2.12.

La formation du personnel en techniques et opérations du marché international.

2.13.

L'assurance des importations de céréales contre les risques plus fréquents:

- manques de marchandise à la décharge;
- contacts avec léau salée;
- autres dommages.

2.14

La constitution d'un fonds d'assurance alimentaire et/ou régional, pour financement des importations de céréales avec la finalité de manutention d'un "stock" d'assurance alimentaire et de la stabilité du consommation.

2.15.

La constitution et la manutention d'un "stock" d'assurance alimentaire national de quatre-vingt-dix jours en céréales.

2.16.

L'informatisation de gestion de "stocks" de la MOAVE et du Fonds de Développement National, bénéficiant la rentrée, le traitement et la divulgation des "stock" nationaux.

2.17.

La mise en marche du système d'alerte rapide, déjà conçu par la FAO.

Praia, décembre 1992